

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 7571**

Intitulé

DE : Diplôme d'Etat Conseiller en économie sociale et familiale

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, MINISTÈRE CHARGÉ DES AFFAIRES SOCIALES Modalités d'élaboration de références : CPC n° 20	Recteur de l'académie, Directeur régional des affaires sanitaires et sociales

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

332 Travail social

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le conseiller en économie sociale familiale (CESF) est un travailleur social qualifié dont le cœur de métier est fondé sur une expertise dans les domaines de la vie quotidienne : consommation, habitat, insertion sociale et professionnelle, alimentation- santé. L'action du CESF s'inscrit dans un contexte économique et social marqué par la précarité, les difficultés budgétaires, les problèmes d'accès au logement, le surendettement, le chômage, les problématiques de vieillissement de la population, de dépendance, du handicap, de protection de l'enfance...

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Petites collectivités, structures d'accueil, services de consommateurs des entreprises, organisations de protection des consommateurs, caisses d'allocations familiales, bureaux d'aide sociale, collectivités locales et territoriales, les établissements de soins, mutuelles, coopératives, organismes de logement social, associations...

Conseiller en économie sociale et familiale

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1201 : Action sociale

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Conseil et expertise technologiques - Mise en oeuvre de conseils et expertises technologiques
- Mémoire d'initiation à la recherche dans le champ professionnel
- Dossier de pratique professionnelle concernant l'ISIC et l'ISAP
- Elaboration d'une communication professionnelle
- Implication dans les dynamiques institutionnelles, partenariales et inter partenariales

Sans préjudice des dispositions relatives à la validation des acquis de l'expérience, peuvent s'inscrire en formation au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale les détenteurs des diplômes suivants :

- Brevet de technicien supérieur « économie sociale familiale » (BTS ESF)
- Diplôme universitaire de technologie « carrières sociales » (DUT CS)
- Diplôme d'Etat d'assistant de service social (DE ASS)
- Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé (DE ES)
- Diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé (DE ETS)
- Diplôme d'Etat d'éducateur jeunes enfants (DE EJE)

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est désigné par le recteur de l'académie où est ouvert un centre d'examen, en accord avec le chef du service régional de l'action sanitaire et sociale. La présidence en est assurée par le recteur d'académie et la vice-présidence par le chef du service régional de l'action sanitaire et sociale.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 9/05/1973 Arrêté du 1er septembre 2009

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

décret n° 2009-1084 du 1er septembre 2009

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :